



REGLEMENT CHAMPIONNAT 2025 BASEBALL DEPARTEMENTAL 19+

Le Championnat 2025 baseball 19+ IDF de niveau départemental se déroule sous la responsabilité technique de la commission départementale sportive du Val d'Oise, ci-après désignée « C.D.S. ». Le gestionnaire de championnat désigné est :

Jérôme ODIN

Tél : 06 18 14 35 47

Mail : jerome.odincd95@gmail.com

Les présents règlements ont pour objet de compléter les Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball, ci-après désignés « R.G. », et règles officielles de jeu publiées par la Fédération, en vigueur à la date de la rencontre concernée. Les clubs sont réputés connaître ces règlements.

I. Objectifs

Le championnat baseball 19+ IDF de niveau Départemental permet aux équipes de catégorie 19+ des clubs affiliés ou rattachés au Comité Départemental du Val d'Oise de Baseball, Softball et Cricket, ci-après désigné « CD95BSC », de s'affronter sous forme de championnat pour :

- participer au développement de la pratique du baseball en Ile-de-France ;
- déterminer l'équipe senior championne du département;
- pouvoir se qualifier pour le championnat d'Ile de France 19+ R3.

II. Conditions de participation

2.1 Sont admises à participer au championnat les équipes titulaires des droits sportifs ayant fait acte d'inscription auprès du département et à jour de leurs obligations financières auprès du département.

2.2 Montant de l'inscription : 150 euros

2.3 Disposer à chaque rencontre officielle du championnat d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération.

III. Titre et droits sportifs

3.1 Le vainqueur du championnat départemental sera déclaré champion du CD95 Senior Baseball.

3.2 Conformément aux R.G. En vigueur, la CDS établit le classement définitif en application de l'article 36 des R.G. pour transmission à la Commission régionale sportive Baseball (C.R.S).

REGLEMENT CHAMPIONNAT 2025 BASEBALL DEPARTEMENTAL 19+

IV. Formule sportive

- 4.1** La C.D.S. détermine tous les ans la formule sportive qui est adoptée par le comité directeur du CD95.
- 4.2** La division se compose d'une poule de 4 équipes, entente SAO/Herblay 2, Herblay 1, Ermont 3, Colombes 2.
- 4.3** Le programme des rencontres s'étale de mars à juillet.
- 4.4.** Saison régulière : 9 journées de championnat, soit 9 rencontres par équipe, 3 rencontres direct par équipes, match de 7 manches ou 3h00, **pas de manche supplémentaire après 2h50 sauf en cas d'égalité.**
- 4.5** Phase Finale: à la fin du championnat un classement sera établi, et toutes les équipes se rencontreront une dernière fois sur 3 journées, et ce classement finale désignera les 2 premiers qui iront en R3
- 4.6 Phase de classement match en 3h ou 7 manches. vainqueur au meilleur des 3 matchs, avec 5 points. Les points inscrits sur la même action que le 5^{ème} seront comptabilisés. Pas de manche supplémentaire après 2h50 sauf en cas d'égalité.**
- 4.7 Match entre le 1er et le 2eme de la saison régulière, au meilleur des 3 matchs, en 3h ou 7 manches sans limitation de points. Pas de manche supplémentaire après 2h50 sauf en cas d'égalité.**

V. Calendrier

- 5.1** La C.D.S. établit le calendrier provisoire après validation par le comité directeur et en concertation avec la Commission Nationale Sportive de Baseball (C.N.S.B.).
- 5.2** La C.D.S. communique ensuite le calendrier définitif aux clubs concernés.
- 5.3.1** En cas d'application de l'article 15.05.01 des R.G. (impossibilité de jouer une rencontre pour une cause autre que celle incombant à l'un des compétiteurs), sauf accord des deux équipes pour une autre date, la nouvelle date de déroulement de la rencontre est automatiquement fixée à la première date de réserve disponible pour les deux équipes.
- 5.3.2** Le non-respect de cette règle par l'une des deux équipes entraîne un forfait pour l'équipe fautive.

VI. Rencontres sportives

- 6.1** Le Championnat se joue selon les dispositions des R.G. et des règles officielles de jeu publiées par la Fédération, en vigueur à la date de la rencontre concernée.
- 6.2** L'organisation logistique de la journée est totalement à la charge du club recevant. A ce titre, il doit : • s'assurer de la disponibilité du terrain où se déroule la journée, fixer l'heure des matchs et en informer l'équipe visiteuse **le lundi** précédant la rencontre ;
- s'assurer de la présence des officiels. Ces derniers devront avoir pris connaissance du présent règlement avant le début de la journée, fournir les feuilles de match et de scores;
 - fournir les balles de match conformément aux règlements fédéraux.
- 6.3** En référant de l'annexe 4 des RGES la durée de rencontres peut-être interrompue à partir de la 5^{ème} manche avec 10 points d'écart entre les deux équipes.
- 6.4** Le changement d'équipe en attaque intervient au bout de 3 retraits ou lorsque l'équipe offensive score 5 points. Les points inscrits sur la même action que le 5^{ème} seront comptabilisés.
- 6.6** Pour les lanceurs 18U, Le nombre maximum de lancers par rencontre est fixé à 95 sur le week-end.
- 6.7** Un joueur pourra, alors qu'il a fait l'objet d'un changement, revenir sur le terrain si un joueur se blesse et qu'il n'y a plus de remplaçant. Si le joueur blessé venait d'entrer en jeu, on fera ré-entrer le joueur remplacé.
- 6.8** En cas de blessure pendant le match, une équipe peut finir d'évoluer à 8 joueurs. Dans ce cas, en attaque, un retrait sera appliqué au frappeur absent.
- 6.9** le comptage des lancers 18U est sous la responsabilité de l'équipe recevante.

VII. Officiels

7.1 Les officiels de la journée (arbitre, scoreur) sont désignés par le club recevant.

7.2 Les officiels doivent être inscrits dans la liste des arbitres/scoreurs actifs le jour de la rencontre. Et **déclaré et validé** par la CRA **(AF1 au minimum) attention pour la R3 les officiels devront être à jour, (Clinic).**

7.3 1 AF1 ayant moins de 6 matchs doit obligatoirement être accompagné d'un autre AF1 minimum.

7.4 Aucun coach ne peut être accepté s'il n'est pas présent lors de la réunion au marbre pour le début du match.

VIII. Communication des résultats

8.1 Les rosters, line-up, feuilles de match et feuilles de score doivent être les documents fédéraux officiels.

8.2 Les managers de chaque équipe doivent informer le gestionnaire du championnat, aux coordonnées figurant en préambule du présent document, du résultat de la journée **avant 20h le soir de la rencontre** à l'issue de la rencontre sous le format suivant : « n° rencontre - équipe recevante : score - équipe visiteuse : score ».

8.3.1 Tous les documents officiels originaux doivent être scannés et transmis **dans un fichier unique au format pdf** par l'équipe recevante aux gestionnaires de championnat, ainsi qu'au référent scorage et statistiques

(scoragebaseballcd95@gmail.com)

(cd95.bsc@gmail.com)

(Sportive.cd95.bsc@gmail.com)

Le nom du fichier doit comporter « n° rencontre - équipe recevante : score - équipe visiteuse

(Exemple : CD95-25-01 Equipe1-12-8 Equipe 2)

8.3.2 Les scans doivent être transmis au plus tard **48h** suivant la rencontre, soit le mardi avant 20h.

8.3.3 L'objet du mail d'envoi des scans doit obligatoirement se présenter sous la forme « n° rencontre - équipe recevante : score - équipe visiteuse. (Exemple : R2B-002 Equipe1-Equipe 2 12-8)

8.4 Sauf cas contraires prévus par les R.G.E.S., les originaux des documents sont conservés par l'équipe recevante et tenus à la disposition de la C.R.S. sur simple demande

IX. Sanctions

9.1 Les sanctions sportives et financières prévues aux présents règlements s'appliquent en lieu et place de celles prévues aux R.G.

Forfaits :

1^{er} forfait – journée de championnat 0€ Forfait

2^{ème} forfait – journée de championnat 75€ Forfait

3^{ème} forfait et au-delà – journée de championnat 100€/forfait Forfaits

0€ pour tout retard d'envoi de documents pour 1 journée

10€ au-delà d'un retard d'envoi de document